

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2008 à 20 heures

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille huit et le **vendredi quatorze mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **Monsieur Georges RODET**

Date de la convocation : 10 mars 2008

Date d'affichage : 10 mars 2008

Présents : Georges RODET – Jean-François NALLET – Dominique COLIN – Isabelle CORSAIN – Patrick BAVOUX – Elodie LELARDOUX - Gilles DONGUY - Françoise BILLOUD – Michèle DANANCIER – Elie BERARD – Bruno GAILLARD – Jean-François POUPON – Eric GUILLERMIN – Robert SEVE et Jean-Claude GONOD –

Absents :

Secrétaire : Isabelle CORSAIN

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur RODET Georges, maire, qui a déclaré les membres présents du conseil municipal.

Mademoiselle Isabelle CORSAIN a été élue comme secrétaire et Dominique COLIN et Jean-François NALLET comme assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents, Elie BERARD a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres présents, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, indique que le Maire est élu au scrutin secret.

Après vote, Monsieur RODET Georges est élu Maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Détermination du nombre des adjoints :

Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection du Maire et sous sa présidence, décide de déterminer le nombre des adjoints au Maire comme il est prévu dans l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre ne pouvant excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE par 15 voix pour, la création de quatre postes d'adjoints au Maire.

Et *Après avoir procédé au vote, les quatre adjoints élus sont les suivants :*

Monsieur Jean-François NALLET, 1^{er} Adjoint : responsable de l'urbanisme, assainissement et communication

Monsieur Dominique COLIN, 2^{ème} Adjoint : responsable des affaires scolaires, environnement et agriculture

Mademoiselle Isabelle CORSAIN, 3^{ème} Adjoint : responsable des bâtiments communaux et des associations

Monsieur Patrick BAVOUX, 4^{ème} Adjoint : responsable de la voirie et de la sécurité.

ELECTION DES DELEGUES DES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder à l'élection des délégués chargés de représenter la Commune au sein des différentes structures intercommunales :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY

Délégués titulaires : Georges RODET, Jean-François NALLET et Dominique COLIN

Délégués suppléants : Patrick BAVOUX et Bruno GAILLARD

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

Délégué : Jean-François POUPON

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN SEVRON-SOLNAN

Délégués titulaires : Dominique COLIN et Françoise BILLOUD

Délégués suppléants : Elie BERARD et Gilles DONGUY

SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT

Délégués titulaires : Jean-François POUPON et Robert SEVE

Délégués suppléants : Dominique COLIN et Bruno GAILLARD

SIVOS

Délégués : Dominique COLIN et Gilles DONGUY

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Président : Georges RODET, Maire

Elus municipaux : Michèle DANANCIER, Eric GUILLERMIN, Elodie LELARDOUX et Robert SEVE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Manifestation du 19 mars : Invitation par la FNACA à la cérémonie du 19 mars.

Déroulement : PIRAJOUX : 17 h

BENY : 17 h 45

MARBOZ : 18 h 30

Prochain conseil : Jeudi 20 mars à 20 h 30.